

Les masques tombent

Un membre de la direction appartient à la CFDT !

Nous avons appris que Mr Stephane Poussin, directeur des affaires sociales de Proservia, figure sur la liste préfectorale du 1er septembre 2014 en tant que conseiller du salarié chez la CFDT :

http://www.idf.directe.gouv.fr/IMG/pdf/Liste_des_conseillers_du_salarie_91_01092014.pdf

Nous nous demandons comment l'impartialité syndicale s'applique dans cette entreprise, quand les dirigeants sont loin de l'être ? Quel est le rôle de la CFDT Proservia dans ce nid de vipères ?

A la veille des vacances d'été, les choses semblent aller de mal en pis : notre transfert définitif prévu chez Proservia, que nous réclamons depuis des mois, reste figé à la date du 1er janvier 2016, soit deux mois après les élections du personnel.

Les élus PWS que vous allez désigner en juillet perdront leur mandat au moment de ce transfert, quelles en sont les conséquences pour les salariés ?

Déni de démocratie :

Les 800 salariés PWS ne pourront pas participer aux élections Proservia d'octobre 2015, et ce sera le même topo pour les 120 salariés en provenance d'IBM.

Sur un effectif total de 2500 personnes, plus d'un tiers n'aura pas voix au chapitre !

Fin des acquis sociaux :

Nos avantages de salariés ex-Atos prendront fin en 2016. Nous parlons des jours rémunérés pour enfants malades, des accords statutaires, etc...

La CFDT Proservia sera pendant quatre ans le seul interlocuteur pour négocier le maintien de ces accords et les étendre à l'ensemble des salariés, les autres syndicats seront hors-jeu.

Au vu de ce qui a été signé chez Proservia ces dernières années, nous avons des doutes sur leur capacité à obtenir des accords dignes de ce nom.

Et pourtant, avec un peu de bonne volonté, des solutions existent :

- Le délégué syndical CFDT Proservia peut accepter de prolonger les mandats en cours, ce qui reporterait les élections professionnelles à l'année prochaine. Mais la réponse est non...

- La direction peut accepter la mise en place d'une unité économique et sociale, ce qui permettrait à tous les salariés du groupe de participer aux élections en octobre. Mais la réponse est non...

C'est beau, quand la direction et le seul syndicat maison marchent main dans la main ; et cela va durer pendant quatre ans (durée légale du mandat).

Dès la rentrée en septembre, préparez-vous à venir au siège de Nanterre pour manifester votre volonté de ne pas vous laisser faire !

Couacs administratifs, les salariés en ont RAS-LE-BOL !

Malgré toutes les promesses, nous constatons aujourd'hui encore des retards de paiement sur les notes de frais, les tickets restaurant, mais aussi et plus grave, nos salaires ! Sans parler des fiches de paie, envoyées plus que tardivement, ce qui nous empêche de vérifier le montant du salaire versé.

Stop au management à la hussarde !

Les ex-salariés Atos / A2B ont intégré Proservia en mars 2015 ; malgré de belles promesses, quelques mauvaises habitudes prises chez Atos perdurent.

En effet, certains managers se sentent toujours investis d'une mission divine qui consiste à mettre la pression sur leurs équipes. Chassez le naturel, il revient au galop...

Ce management déshumanisé pousse au culte de la performance, au détriment de la qualité. Les statistiques faites sur Excel comptent plus que la réalité du terrain.

Même si les contraintes clients existent, ce n'est pas une raison pour pousser à bout les salariés !

La CGT demande aux managers concernés de ne pas tomber dans le panneau de la performance à tout prix, car pour eux aussi, les conséquences sur leur santé ne seront pas neutres.

(les cas de burn-out que nous avons rencontrés concernent souvent du personnel encadrant)

Le personnel visé a le sentiment d'être réduit à rien, de ne pas être considéré comme un être humain, mais plutôt comme un élément de production qui ne sait pas travailler, qui est de nature profiteuse, fainéant et approximatif dans son travail.

Et il faut se soumettre sans broncher aux ordres donnés, sinon gare à la sanction !

Nous avons alerté la direction Proservia sur ces comportements. La CGT lui demande de ne pas cautionner ce type d'agissement, et de tout mettre en œuvre pour éviter ces dérapages. Nous avons reçu pour réponse un discours de bonne intention, nous verrons dans les prochains mois si cela se traduit par des actes.

De son côté, la CGT prendra toutes les dispositions nécessaires afin de faire cesser ces mauvaises habitudes ; nous n'hésiterons pas à dénoncer publiquement les cas avérés.

**Ne restez pas seuls, vous êtes vulnérables !
N'hésitez pas à contacter vos élus CGT.**



Travailler en jean, c'est autorisé

Les collègues en prestation chez le client Ernst & Young se sont vu signifier par leur responsable hiérarchique que le port du jean est désormais interdit, que cette demande émane du client et qu'il faut s'y plier.

Les élus CGT rappellent aux salariés que si leur contrat de travail ne porte pas de mention précise sur la nature du vêtement à porter, il n'y a aucune obligation de se plier à cette règle.

Si Proservia veut vous imposer une tenue précise, cette dernière est considérée comme un outil de travail. Elle doit donc être fournie par l'employeur ou remboursée sur note de frais.

De plus, le nettoyage de ces vêtements est à la charge de l'employeur :

« D'après la cour de cassation, le coût d'entretien et de nettoyage de ces tenues doit également être pris en charge par l'entreprise, même s'il ne s'agit pas de vêtements de travail imposés pour des questions d'hygiène et de sécurité. »

(Arrêt du 21 mai 2008, n° 06-44044) ».

Les salariés n'ont pas à payer pour leurs outils de travail, n'hésitez pas à contacter vos élus CGT pour faire valoir vos droits.

Vous avez des questions, vous voulez recevoir nos comptes-rendus D.P. et C.E. ?

Contactez-nous : cgt-infogerance@atos.net, un élu prendra contact avec vous.

Nous avons besoin de vous, rejoignez la CGT !